

<p>Conseil scolaire francophone de la Colombie-Britannique</p> <p>180 -10200 Shellbridge Way Richmond (Colombie-Britannique) V6X 2W7</p> <p>Téléphone (604) 214 2600 Télécopieur (604) 214 9881 Ligne gratuite 1 (888) 715 2200</p>	<p>Référence : G-700-1</p> <p>Catégorie : ADMINISTRATION DES ÉCOLES Objet : Recrutement des directions d'école</p> <p>Responsabilité : Direction générale</p>
	<p>Références : Loi scolaire – Autres :</p> <p>Adoptée le : 6 février 1998 Révisée le : 7 mars 1998 Révisée le : 28 mai 2011</p>

PROCÉDURES

1. La direction générale est responsable :
 - 1.1. d'assurer le respect des directives générales du Conseil scolaire francophone quant au recrutement des candidates et des candidats à la direction des écoles.
2. La direction du secteur des Ressources humaines est responsable :
 - 2.1. D'établir, pour chaque candidate et candidat, un dossier qui devra contenir une demande écrite, les références requises et tout autre document susceptible de guider le choix du comité de sélection et, finalement, du Conseil d'administration.